

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **10 (1865)**

Heft (2): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 15 Janvier 1865.

Supplément au n° 2 de la Revue.

SOMMAIRE. * — Ecole spéciale de tir pour l'artillerie. — Le règlement pour le service des pontonniers. — Dépenses militaires fédérales. — Nouvelles et Chronique.

ÉCOLE SPÉCIALE DE TIR POUR L'ARTILLERIE.

(Mémoire présenté le 4 décembre 1864 à la réunion annuelle de la société vaudoise de l'état-major et des armes spéciales.) (1)

La transformation de l'artillerie et les progrès remarquables accomplis par cette arme durant les dernières années sont une des nombreuses preuves de ce que peut un petit peuple qui manque cependant des ressources multiples d'une grande nation. En effet, l'artillerie de la petite république a l'honneur de servir de modèle aux grands états qui nous avoisinent ou du moins d'être étudiée par eux avec intérêt et avec soin. Qui ignore les travaux faits sur nos armes portatives par les commissions de tir les plus connues en Europe? Qui ignore que nos canons et leurs affûts ont fait le tour des arsenaux du continent?

Plus une arme est perfectionnée, plus elle exige de soins et de connaissances de la part de celui qui s'en sert. C'est ce principe, vrai sans doute, qui a engagé un de nos camarades à proposer à la société l'étude de la question d'une *école spéciale de tir pour l'artillerie*.

Et cependant la réponse à une telle demande ne peut guère être douteuse dans l'esprit d'aucun officier: la création d'une école de tir

(*) L'abondance des matières et la nécessité de suivre à la publication du Message concernant le dépôt fédéral de la guerre, nous obligent à faire figurer dans la *Revue des armes spéciales* les deux derniers articles du sommaire.

(1) Dans une réunion antérieure, la création d'une *école spéciale de tir pour l'artillerie* fut l'objet d'une proposition de M. le capitaine Carrard. Cette question, renvoyée à l'étude d'une commission composée de MM. de Vallière, Carrard et Tissot, fait l'objet du présent rapport.